

ARRETE N° A-2025-147
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de BAS-en-BASSET,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-32, L 3221-4 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R411-5, 411-21-1 et R 411-25,

Vu les articles L 2212-1, 2, 4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération 2020-8-27 du 11 décembre 2020 concernant l'occupation du domaine Public,

Vu la demande formulée en date du 7 Avril 2025 par l'Entreprise Fraisse et Fils - Impasse les Mélèzes - 43200 YSSINGEAUX en vue d'intervenir sur le réseau électrique suite à des travaux de branchement et terrassement, 11 Ter Rue Gabriel Chapuis – Bas-en-Basset, à partir du Mardi 22 Avril 2025, pour une durée de 3 jours, il y aura une interdiction de la circulation et du stationnement,

ARRETE

Article 1. – En raison d'intervention sur le réseau électrique, la circulation et le stationnement seront interdits 11 Ter Rue Gabriel Chapuis durant la réalisation des travaux de branchement et terrassement, du Mardi 22 Avril 2025 au Jeudi 24 Avril 2025 inclus.

Article 2. – Suite à la délibération 2020-8-27, le tarif fixé pour l'occupation du domaine public, est de 35€ /10m² et 3,50 € par mètre carré supplémentaire occupé à compter de la 2^{ème} semaine. La première étant gratuite.

Article 3. – Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le pétitionnaire pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté y compris le fléchage des itinéraires de déviation. Il devra également informer les riverains pour la gêne occasionnée.

Article 4. – Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-en-BASSET, le Policier Municipal, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise Fraisse et fils.

BAS-en-BASSET, Le 8 Avril 2025,
Le Maire,

Guy JOLIVET



Arrêté publié le 8 Avril 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification soit :

- Devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND
- Sur l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr